Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	3 - 2017			
Séance	ordinaire			
Date	3 mai 2017			
Lieu	Crans-près-Céligny, carnotzet communal			
Heure	20h00	Fin de séance à 20h35		
Auteur PV	Raphaël Bourqui (**Secr**)			
Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du Codir				
Prochaine séance	27 septembre 2017 – lieu à définir			
Présent(e)s	Bossert Henri (**Prés**) Président Soldini Sacha Vice-prés. Barrense-Dias Yara Bourqui Fabien Chauvet Christine Scrutatrice de Bourbon Parme Louis Favre Suzanne Hainard Jean-Michel Girard Sven Scrut /supp Juzgado Serge Schnider Rudolf Tschuy Frédéric Scrutateur Vuagniaux Christine Vuille Jean-Pierre Scrut /supp Faraut-Linares Roxane (**RF**) Codir Faillettaz Jean-Luc (**JLF**) Codir Durgnat-Levi Alice (**AD**) Codir Faillettaz Sébastien **(SF)** Secr.génér		Excusé(e)s	Bochud Georges Cretegny Pierre Démétriadès Alexandre Lugeon Séverine Miéville Laurent Widmer Yonnel

Ordre du jour :

1. Appel 2
2. Approbation du procès-verbal n° 02-2016, de la séance du 16 novembre 2016 2
3. Approbation de l'Ordre du jour. 2
4. Communications du bureau du Conseil 3
5. Communications du Comité de Direction. 3
6. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations) 3
7. Réponses aux motions, postulats, interpellations, quesitons 3
8. Rapports des commissions. 3
9. Préavis, informations du CODIR 4
10. Divers 4

Le Président ouvre la séance en saluant le CODIR, les membres du conseil ainsi que les invités dont le commandement de la Police de Nyon avec le cmdt Olivier Rochat, le cap Christophe Schmidt, l'adj. Stéphane Dessarzin et M.Sébastien Faillettaz.

Délibérations :

1. Appel

Effectué : ***14 présents, 6 excusés***

2. Approbation du procès-verbal n° 02-2016, de la séance du 16 novembre 2016

Le procès-verbal parcouru page par page ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté à l'unanimité**

3. Approbation de l'Ordre du jour.

Prés : Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Propose de ne pas ouvrir les points 6 &7 qui sont sans d'objet.

Décision : **accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau du Conseil.

Prés : Félicite et remercie chaleureusement le cmdt Rochat et toute son équipe pour l'organisation du rapport de corps du 25 avril 2017 qui s'est déroulé à Prangins.

PV2/2016 – point 9 – réponse à la question de M.Soldini au sujet de l'interprétation de l'art 19 du règlement : tous les membres du Conseil peuvent être élus pour une commission. Les membres du bureau doivent se retirer durant l'élection. Pour exemple, le président se fait remplacer par le vice-président lors de la mise en place de la commission pour laquelle il concourt, puis il reprend la conduite de la séance.

Prés : rappelle que les vacations sont payées en juin. Le bureau prendra contact avec les personnes dont les cordonnées bancaires nous sont manquantes.

5. Communications du Comité de Direction.

RF : Remercie à son tour la PNR pour l'engagement et la réussite du rapport de corps.
Remercie les membres du Conseil et les représentants des autorités communales pour leur participation.

6. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)
Poste non ouvert - voir point 3

7. Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions
Poste non ouvert - voir point 3

8. Rapports des commissions.

1/2017 – Compte 2016

M.Schnider : fait la lecture des conclusions du rapport. Il relève la bonne préparation des dossiers et remercie pour la mise en application des modifications demandées 2015 et qui ont facilité le contrôle de 2016.

M.Vuille : 200'00 d'honoraires en informatique, pourquoi ?
M.Bourqui : demande également des précisions
SF : chaque poste de travail est facturé à CHF 5'800.- pour le support informatique
RF : les effectifs sont en évolution

Prés : constate qu'il n'y a plus de question et ouvre le vote.
Décision : **le préavis est accepté à l'unanimité**

2/2017 – Rapport de Gestion 2016

M.Schnider : fait la lecture des conclusions du rapport et établi le même constat positif au sujet de la préparation du dossier.

M.Soldini : constate que les deux cas de menaces à l'encontre des collaborateurs qui sont exprimées dans le texte ne figurent pas dans les chiffres.

SF : la statistique prend les cas qui débouchent sur des jugements, ils pourraient être portés dans le rapport de l'exercice 2017

Prés : constate qu'il n'y a plus de question et ouvre le vote

Décision : **le préavis est accepté à l'unanimité**

3/2017 – Crédits : CHF 51'300.- pour le loyer de Champ-Collin CHF 125'821.- pour l'aménagement des locaux

M.Schnider : précise que CoGeFin a accepté de traiter ce préavis à la suite de la décision de ne pas former une commission ad hoc. Les montants importants sont à l'origine de ce choix.
La lecture des conclusions du rapport est faite.

Prés : remercie pour la qualité des documents produits, constate qu'il n'y a pas de question et ouvre le vote

Décision : **le préavis est accepté à l'unanimité**

9. Préavis, informations du CODIR

FR : Pas de préavis actuellement prévu, hormis le budget 2018 à traiter pour le 27 septembre par la CoGefin.

10. Divers

La parole n'est plus demandée, fin de la séance.
